

La prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des projets est régulièrement renforcée dans la législation française, par transposition du droit Européen.

C'est dans cet esprit que la réforme sur les études d'impacts du 29 Décembre 2011 permet de renforcer le pouvoir de l'autorité environnementale dans ses attentes sur le contenu des dossiers réglementaires.

La prise en compte de la faune, de la flore et des habitats dans les différents dossiers réglementaires (études d'impacts, dossiers loi sur l'eau, diagnostics environnementaux...) est donc de plus en plus pointue et exigeante.

NOS SAVOIR-FAIRES

- **Faune / Flore : diagnostic, inventaire exhaustif, cartographie...**
- **Evaluation environnementale**
- **Détermination et cartographie des habitats présents**
- **Proposition de mesures compensatoires, aide à la décision...**
- **Etude/inventaire spécifique (insectes, oiseaux, amphibiens...)**



Dés lors qu'un projet entraîne une destruction (partielle ou totale) ou une modification d'un milieu naturel, une quantification des impacts sur ces milieux est obligatoire. Elle passe par des inventaires de la faune et de la flore présentes sur le site.

FLORE

- **Les inventaires floristiques** sont menés selon la méthode phytosociologique de Braun-Blanquet.
- **Les descriptions des habitats** rencontrés sont faites à partir des typologies en vigueur : Corine biotope et du manuel d'interprétation des habitats européen EUR 15.
- **Les cartographies des habitats** sont réalisées à l'aide du logiciel Corel draw X5 et des photographies aériennes issues du site GEOPORTAIL.



FAUNE

- **L'inventaire des mammifères (hors Chiroptères)** présents sur l'emprise du projet est réalisé en se basant sur les méthodologies recommandées par le MNHN (Museum Nationale d'Histoire Naturelle) : **Relevés des indices de présence.** **Des protocoles spécifiques** adaptés aux espèces patrimoniales difficilement repérables telles que la loutre (*Lutra lutra*), basés sur des protocoles standardisés et recommandés par le MNHN seront menés.
- **L'inventaire des Chiroptères** se limitera à la **recherche de gîtes favorables à l'hibernation et à la parturition.** Des potentialités de présence pourront être évaluées.
- **L'inventaire des oiseaux** présents sur l'emprise du projet est effectué selon les protocoles recommandés par le MNHN : **Méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondances).**
- **L'inventaire entomologique** est basé sur les recommandations de l'ONF concernant les taxons d'insectes à prendre en comptes systématiquement en milieu forestier et sur les insectes patrimoniaux au titre de l'arrêté du 23 Avril 2007. Il concerne : **les Coléoptères** (Saproxylques/Carabidés), **les Lépidoptères** (Hétérocères/Rhopalocères), **les Diptères** (Syrphidés), **les Hyménoptères** (Formicidés), **les Orthoptères et les Odonates.**
- **L'inventaire herpétologique** basé sur les recommandations du MNHN est réalisé à l'aide de pose de plaques pour les reptiles et de recherche de milieux favorables et de points d'écoutes pour les amphibiens.



Pour l'ensemble de nos projets, des **concertations étroites** sont menées avec le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage de façon à proposer un système de gestion du milieu naturel **économiquement réaliste et techniquement adapté** au projet. Ainsi, **plusieurs techniques alternatives** peuvent être comparées en fonction de leurs **coûts, de leurs avantages et de leurs inconvénients.**